INFO MAIRIE

N° 115 Mai 2017





LE MOT DU MAIRE

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en cours de révision depuis février 2016. Le PLUI est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes, fixe les règles générales d'utilisation des terrains et traduit les enjeux et les perspectives de développement du territoire. Le PLUI est un outil indispensable et majeur. Il s'agit d'un document juridique de portée générale qui s'impose à tous et auquel on se réfère pour instruire toutes les autorisations d'urbanisme.

Il définit le projet de développement du territoire des 9 communes membres de la CCVV, prenant en compte les spécificités de chacune. La révision se fait en concertation avec celles-ci.

Le PLUI doit intégrer les dispositions issues de la Loi Grenelle et respecter les objectifs du développement durable issus de la Loi ALUR (l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), transcrits dans le code de l'urbanisme. La Loi ALUR nous amène à revoir la surface des zones constructibles. Elle « exige » une diminution de l'étalement urbain afin de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers. Le respect de cette loi se traduira par la réduction conséquente des surfaces constructibles dans chaque commune. Il doit aussi être compatible avec les dispositions de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Agglomération de Limoges auquel nous appartenons.

Un cahier de concertation est à votre disposition au siège de la communauté de communes et dans chaque mairie. Vous serez informé(e)s régulièrement de l'avancement des travaux. Une première réunion publique, d'ordre général, sera organisée avant l'été. Une exposition circulera dans les communes, deuxième semestre 2017, afin de vous informer sur le diagnostic territorial effectué. L'enquête publique devrait se dérouler pendant le deuxième semestre 2018.

Je tenais à vous informer des principales mesures qui nous sont imposées et qui vont aiguiller les futures décisions pour l'élaboration du nouveau PLUI.

Olivier LERENARD

AMI(E)S JOURGNACOIS(ES)

nvitation

Olivier LERENARD, Maire Le conseil municipal

Ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration du terrain multisports

En présence de Richard DACOURY Invité d'honneur

Le samedi 10 juin 2017 à 16 h 00



Par téléphone : 05.55.58.11.41

Merci de confirmer votre présence au cocktail avant le 20 mai 2017

Sur le site internet : mairie-jourgnac.fr



À cette occasion, vous pourrez participer à un jeu concours de basket : tirs, lancers francs pour les enfants et les adultes. Vous devez vous inscrire sur le site internet de la mairie ou par téléphone (voir ci-dessus).



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

<u>Absentes représentées</u> : Claire GRAMOND (procuration à Pascal GAYOU), Catherine VALLERY-RADOT (procuration à Philippe MONTIER).

BUDGETS:

✓ Approbation des comptes de gestion 2016

Le maire rappelle que les comptes de gestion sont tenus par la Trésorerie d'Aixe sur Vienne.

Les comptes de gestion, conformes aux comptes administratifs, sont approuvés par 12 voix pour et 3 abstentions (Aurélien BOULESTIN, Catherine VALLERY-RADOT, Philippe MONTIER).

✓ Vote des comptes administratifs 2016

Francis THOMASSON, adjoint aux finances, présente le tableau récapitulatif.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	-	61 003,77	50 185,19	-	50 185,19	61 003,77
Opérations de l'exercice	544 835,79	606 257,51	179 229,37	122 324,00	724 065,16	728 581,51
TOTAUX	544 835,79	667 261,28	229 414,56	122 324,00	774 250,35	789 585,28
Résultats de clôture	-	122 425,49	107 090,56	-	-	15 334,93
Restes à réaliser	-	-	76 671,16	44 134,85	76 671,16	44 134,85
TOTAUX CUMULES	-	-	306 085,72	166 458,85	850 921,51	833 720,13
RESULTATS DEFINITIFS	-	-	139 626,87	-	17 201,38	-

COMPTE ANNEXE POUR TRANSPORT SCOLAIRE

Résultats reportés	10 670,75	-	-	38 556,85	10 670,75	38 556,85
Opérations de l'exercice	21 079,06	23 519,90	-	1 027,00	21 079,06	24 546,90
TOTAUX	31 749,81	23 519,90	-	39 583,85	31 749,81	63 103,75
Résultats de clôture	8 229,91	-	-	39 583,85	-	31 353,94
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	-	-	-	-	-
RESULTATS DEFINITIFS	-	-	-	-	-	-

COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
LIDELLE	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés	-	27 142,49	49 535,62	-	49 535,62	27 142,49
Opérations de l'exercice	30 145,32	92 264,33	108 328,43	145 758,01	138 473,75	238 022,34
TOTAUX	30 145,32	119 406,82	157 864,05	145 758,01	188 009,37	265 164,83
Résultats de clôture	-	89 261,50	12 106,04	-	-	77 155,46
Restes à réaliser	-	-	8 411,42	156 800,00	8 411,42	156 800,00
TOTAUX CUMULES	-	-	166 275,47	302 558,01	196 420,79	421 964,83
RESULTATS DEFINITIFS	-	-	-	136 282,54	-	225 544,04

Par 11 voix pour et 3 abstentions (Aurélien BOULESTIN, Catherine VALLERY-RADOT, Philippe MONTIER), les comptes administratifs sont approuvés (le maire ne prend pas part au vote).

✓ Emprunts

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Aurélien BOULESTIN, Catherine VALLERY-RADOT, Philippe MONTIER), décide de réaliser :

- un emprunt, pour le budget principal, de 150 000 € au taux 1,75 % sur 20 ans, pour financer les principaux investissements 2017 et 2018,
- deux emprunts, pour le budget assainissement :
 - o un de 80 000 € au taux de 1,15 % sur 10 ans
 - un de 280 000 € au taux de 0,60 % sur 2 ans (attente remboursement TVA, subventions et raccordements).

Ces emprunts sont contractés auprès du crédit agricole qui a fait la meilleure proposition.

✓ Vote des taux des taxes locales 2017

Francis THOMASSON, indique que, lors du dernier conseil, après avoir pris connaissance des résultats des budgets 2016, une augmentation de 1% des trois taux avait été envisagée.

La commission finances fait la proposition suivante :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017	Bases 2017	Produit
Taxe d'habitation	12,76 %	12,89 %	1 349 000 €	173 886 €
Foncier bâti	15,47 %	15,62 %	772 900 €	120 727 €
Foncier non bâti	77,58 %	78,36 %	32 600 €	25 545 €
TOTAL				320 158 €

Par 12 voix pour et 3 abstentions (Aurélien BOULESTIN, Catherine VALLERY-RADOT, Philippe MONTIER), les nouveaux taux des taxes locales sont approuvés.

✓ Vote des budgets primitifs 2017

Francis THOMASSON présente les différents budgets prévisionnels équilibrés comme suit :

Communal:

section de fonctionnement : 599 314,91 €
 section d'investissement : 400 770,22 €

Transport scolaire:

section de fonctionnement : 26 656,91 €
section d'investissement : 41 910,85 €

<u>Assainissement</u>:

section de fonctionnement : 129 420,74 €
 section d'investissement : 650 559,74 €.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Aurélien BOULESTIN, Catherine VALLERY-RADOT, Philippe MONTIER) approuve ces budgets primitifs 2017.

QUESTIONS DIVERSES:

- transports scolaires : suite à notre demande, le conseil départemental va installer gratuitement des abris voyageurs aux villages de Béchadie, Banneix et Chanteperdrix. Un abri supplémentaire, subventionné à 50 %, sera implanté à Fénérole.
- mobilier urbain : dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, 5 tables de pique-nique ont été posées aux abords des chemins.

COMMUNE

SITE INTERNET

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver toutes les actualités concernant la commune sur la page d'accueil du site internet : http://www.mairie-jourgnac.fr/

BRULAGE DES DECHETS VERTS

RAPPEL: brûler ses déchets « verts » peut être puni d'une amende.



Le brûlage à l'air libre des « déchets verts » (herbe issue de tonte, feuilles mortes, branches...) est interdit toute l'année et en tout lieu. La volonté est de renforcer la prévention des incendies et de préserver la qualité de l'air (la fumée, les odeurs engendrent des nuisances gênantes pour le voisinage et substances dégage des polluantes toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement).

Que faire de ces déchets ?

Vous devez soit procéder à leur broyage, soit les utiliser pour le compostage, le paillage, soit les déposer en déchèterie.

COURSE CYCLISTE LE DIMANCHE 11 JUIN 2017



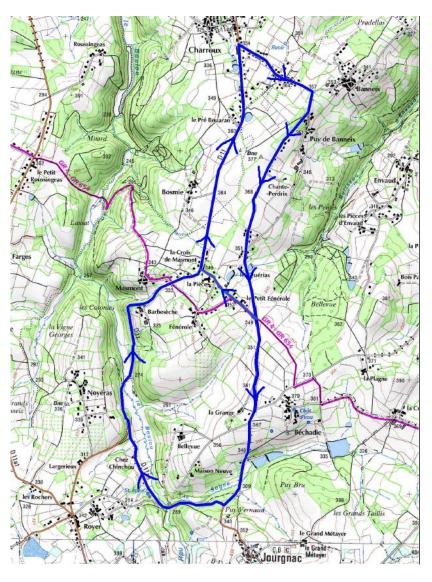
Le cyclo club de Bosmie l'Aiguille organise le championnat départemental UFOLEP de cyclosport le dimanche 11 juin 2017 de 10 h à 12 h 15 (sur le grand circuit) et de 13 h 15 à 17 h 30 sur les deux circuits.

Cette course empruntera l'itinéraire (de couleur bleue) ci-contre.

La circulation ne se fera que dans le sens de la course.

Des commissaires de course seront en place. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de respecter leurs consignes et d'être prudents.

Nous vous rappelons que ce jour correspond au 1^{er} tour des élections législatives ce qui engendrera une circulation plus dense.



CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)



Les demandes de CNI sont désormais traitées, quel que soit le lieu de résidence du demandeur, par l'une des mairies suivantes :

AIXE/VIENNE AMBAZAC BELLAC BESSINES/GARTEMPE

CONDAT/VIENNE COUZEIX EYMOUTIERS ISLE

LIMOGES PANAZOL ROCHECHOUART ST JUNIEN

ST LEONARD DE NOBLAT ST YRIEIX LA PERCHE

Afin de connaître les nouvelles modalités, il est préférable de les contacter. Pour la plupart des communes, un rendez-vous sera fixé. Vous pouvez consulter leurs coordonnées téléphoniques sur notre site internet ou venir les récupérer auprès du secrétariat de notre mairie.

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour une première inscription et les renouvellements faits par écrit l'année dernière, Il est recommandé de s'inscrire en ligne à partir du 09 mai 2017 (uniquement si l'arrêt existe déjà) sur :

www.moohv87.fr → Rubrique transports scolaires → Inscriptions → Débutez l'inscription en ligne (des identifiants vous seront attribués à la fin de la saisie).

Sinon vous pouvez dès le 09 mai 2017 venir retirer un dossier à la mairie. Veillez à bien le retourner avant le 30 juin 2017 afin de disposer d'une place à bord du bus scolaire dès septembre 2017.

> Pour un renouvellement déjà en ligne l'année dernière

Vous allez recevoir un mail avec le rappel de votre identifiant.

A partir du 09 mai 2017 vous pourrez ainsi renouveler votre saisie en ligne et ce jusqu'au 10 juillet 2017.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquer sur « mot de passe oublié ».

Même inscrit, l'enfant ne pourra monter dans le bus qu'à compter de ses 3 ans.

Si vous avez des difficultés à saisir en ligne le point de montée vous pouvez contacter le pôle déplacement du conseil départemental au 05.55.53.70.25.

Après le 15 août, vous pourrez récupérer la carte de transport à la mairie ainsi que le gilet de sécurité pour les nouveaux inscrits (l'enfant devra obligatoirement avoir la carte avec lui et porter le gilet).

PÊLE-MÊLE

SERVICE SUR LA COMMUNE



Mobilhair votre salon de coiffure ambulant à votre service au 07.71.81.45.70.

Ancien camping-car transformé en un vrai salon de coiffure homme, femme et enfant.

Deux fois par mois : un lundi sur la place de la mairie de 14 h à 19 h et un jeudi de 14 h à 19 h lieu-dit Royer.

Pour connaître les dates, vous pouvez m'appeler.

Bruno votre coiffeur mobile.

ASSOCIATION JOURGNAC LOISIRS

Chers Jourgnacois,

L'Association Jourgnac Loisirs organise le **Samedi 13 mai** une soirée concert avec le groupe mondialement connu "Steff et les Ejectés".

Alors n'hésitez pas venez passer une soirée inoubliable à la salle polyvalente dès 20 h 00. L'entrée est de 6.00€

Pour toutes informations contactez-moi au 06 81 21 05 72 ou 05 55 36 12 94

Petit rappel le samedi 24 juin," 1er Marché de pays" avec animation Country.

Merci à bientôt Béatrice CANOU Présidente de JL

ASSOCIATION LES PIEDS EN MUSIQUE



Bonjour à tous,

Après le bal du 15 Avril, où nous n'avons pas vu le nez d'un jourgnacois !! Nous vous espérons nombreux pour le spectacle que nous vous proposons le **samedi 16 septembre 2017** à la salle polyvalente de JOURGNAC : rassurez-vous ce n'est pas de la danse traditionnelle, mais de la chanson française, une belle aventure entre 2 personnes :

"Après vous... met en exergue le rapport entre les mots, le corps et le son en mêlant chanson et langue des signes. Maud est comédienne et interprète en langue des signes, Aurélien est guitariste et chanteur. Depuis longtemps Maud et Aurélien avaient envie de créer un spectacle tous les deux seuls sur scène pour parler des choses qui les traversent. Seulement voilà, pour raconter tout ça il faut écrire des chansons!

S'ils ont puisé une partie du répertoire du spectacle chez quelques auteurs qu'ils affectionnent tout particulièrement, ils se sont surtout

entourés de Thibaud Defever (Presque Oui) pour la réalisation de ces directions d'écriture.

Pour ce tout premier spectacle, ils vous invitent chez eux, dans un univers intimiste et cosy ; leur manière à eux de faire résonner personnel et universel.

Maud Thibault : Langue des signes Aurélien Mouzac : Chant, guitares Mise en scène : Serge Dangleterre Scénographie : Kham-Lhane Phu

Une production du Collectif Gonzo avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Conseil

Départemental des Deux-Sèvres et de la Ville de Parthenay.

Une vidéo de présentation de cette création 2017 : https://youtu.be/YPAGNRK7hale

Les pieds en musique

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

MAI:

- Samedi 6 : Concours club de tarot
- > Samedi 13 : Grande soirée concert avec le groupe "Steff et les Ejectés" à partir de 20h
- > Samedi 20 : Repas Club des Ainés

JUIN:

- Samedi 4 : vide grenier APE
- Vendredis 9, 16, 23 : soirée Pétanque Jourgnacoise
- Samedi 10 : inauguration terrain multisports
- Mercredi 21 : fête de la musique
- Samedi 24 : « 1er marché de pays » organisé par Jourgnac Loisirs

JUILLET:

> Samedi 1 : fête de l'école

Info-mairie rédigé par la commission communication, imprimé et tiré par la mairie de Jourgnac. Les articles écrits en *italique* ne sont pas rédigés par la commission.